



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 20 mars 2017
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, Maire
Mario Zanth, conseiller du Quartier 2
Charles Berlinguette, conseiller du Quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du Quartier 5
Krysta Simard, conseillère du Quartier 6
Michel Levert, conseiller du Quartier 7
Helen Collier, Directrice générale
Monique Ouellet, Greffière

ABSENT: Jean-Marc Lalonde, conseiller du Quartier 1
Carl Grimard, conseiller du Quartier 3
Diane Choinière, conseillère du Quartier 8

1. Ouverture de la réunion

Le Maire Desjardins ouvre la réunion à 18h30.

1.1 Déclaration d'entrée en fonction de conseiller Charles Berlinguette, nouvellement nommé

Le conseiller Charles Berlinguette fait sa déclaration d'entrée en fonction sous serment.

2. Prière

Le conseiller Mario Zanth récite la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2017-56

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant l'item 5.3 - dossier de litige potentiel.

ADOPTÉE, tel que modifiée

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires

Aucune

5. Réunion à huis clos

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h32 et retournent dans la salle du conseil à 19h21.

RÉSOLUTION 2017-57

Proposée par Guy Desjardins

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

5.1 Procès-verbal de la réunion à huis clos du 6 mars, 2017

5.2 Entente CIH

5.4 Poste de Coordonnateur des garderies

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-58

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

6. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Desjardins informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel.

RÉSOLUTION 2017-59

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Mario Zanth

ATTENDU QUE le Service des garderies a un besoin de réorganisation des effectifs administratifs; et

ATTENDU QUE cette réorganisations nécessite la création d'un poste de Coordonnateur du Service des garderies; et

ATTENDU Que le poste vacant d'assistante administratif ne sera pas combler;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil autorise les Services communautaires de procéder avec la création du poste de Coordonnateur du Service des garderies tel que proposé au rapport LOI2017-03-05.

ADOPTÉE

7. Annonces

La conseillère Krysta Simard annonce que M. Willis Pride de St-Pascal-Baylon est un participant à 'La Voix'. Elle demande que la communauté l'appui au cours de cette compétition.

8. Période de Questions/Commentaires

Aucune

9. Items des membres du Conseil

9.1 Résolution présentée par la conseillère Krysta Simard au sujet des permis d'affaires

RÉSOLUTION 2017-60

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Mario Zanth

ATTENDU QUE certaines entreprises n'ont pas reçu d'avis de renouvellement de permis d'affaires;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil ordonne au personnel de rembourser la pénalité sur les permis d'affaires 2017; et

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil ordonne au personnel de ne pas émettre d'amendes à cet égard; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le personnel ainsi qu'un membre du conseil soient chargés de réviser la procédure du Règlement sur les permis d'affaires et en ce qui concerne les avis de rappel.

ADOPTÉE

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2017-61

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 20 mars, 2017, soient adoptés:

- 10.1 Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:
 - a. Réunion régulière du 6 mars, 2017
 - b. Réunion du Comité plénier du 6 mars, 2017
- 10.2 Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:
 - a. Comité de dérogation du 19 janvier, 2017
- 10.3 Les recommandations suivantes du comité plénier du 6 mars, 2017
 - a. Transfert du fonds de réserve pour des travaux d'urgence à la Bibliothèque publique de Clarence-Rockland
- 10.4 Résolution pour proclamer le 4 avril 2017 comme Journée nationale des soins infirmiers en oncologie
- 10.5 Résolution pour embaucher un Trésorier à temps plein
- 10.6 Résolution pour adopter les salaires payés
- 10.7 Résolution pour adopter l'état de la rémunération et des indemnités payés aux membres du Conseil en 2016

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement par la résolution no. 2017-61

10.3a. **QU'IL SOIT RÉSOLU** que le comité plénier recommande au conseil municipal d'autoriser le transfert de 12 000\$ + HST du fonds de réserve des édifices afin de défrayer les coûts des travaux de réparations d'urgence effectués à la Bibliothèque publique de Clarence-Rockland succursale Rockland, tel que recommandé.

10.4 ATTENDU QUE les infirmières en oncologie s'engagent à fournir des soins de qualité en oncologie; et

ATTENDU QUE les infirmières en oncologie font preuve d'excellence en matière de soins aux patients, d'enseignement, de recherche, d'administration et d'éducation dans le domaine des soins infirmiers en oncologie; et

ATTENDU QUE les infirmières en oncologie cherchent à sensibiliser le public à la prévention et au traitement du cancer;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Cité de Clarence-Rockland, proclame par la présente le 4 avril 2017 comme Journée nationale des soins infirmiers en oncologie dans Clarence-Rockland, et encourage vivement les résidents et les résidentes à se joindre à la célébration et à prendre part aux activités visant à souligner l'apport particulier des infirmières en oncologie au bien-être du public.

10.5 QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal accepte l'embauche de M. Frédéric Desnoyers à titre de Trésorier à temps plein, effectif le 21 mars 2017 et que celui-ci soit sujet à une période probatoire de six (6) mois; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le salaire de M. Frédéric Desnoyers soit établi au niveau 1 de la Classe 7 de la grille salariale en vigueur des employés non-syndiqués, tel que recommandé.

10.6 QU'IL SOIT RÉSOLU que les salaires payés pour la période du 29 janvier 2017, au 25 février 2017, au montant brut de 795 134,27 \$, et montant net de 553 355,87 \$, soient adoptés tel que recommandé.

10.7 QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil municipal de la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland adopte l'état détaillé de la rémunération et des indemnités versées en 2016 conformément à l'article 284 de la Loi de 2001 sur les municipalités, tel que présenté au rapport no. FIN2017-005.

11. Rapports des Comités/Services

11.1 Comptes payés

RÉSOLUTION 2017-62

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU que les comptes payés pour la période du 11 février 2017, au 10 mars 2017, au montant de 1 402 314,80 \$ soient adoptés tel que recommandé.

ADOPTÉE

11.2 Budget de 2017 pour les déchets

RÉSOLUTION 2017-63

Proposée par Michel Levert

Appuyée par André J. Lalonde

ATTENDU QUE le Comité plénier a donné la directive au personnel le 6 mars, 2017, de proposer une option additionnelle où différents frais seraient établis pour les différents types de commerces; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'aucune propriété commerciale ne soit ajoutée au programme de collecte des ordures; et

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE l'option 2 du rapport no. FIN2017-007 soit approuvé, soit que l'utilisateur du programme commercial paie basé sur son utilisation des services, résultant avec un taux résidentiel de 168,50 \$ / client résidentiel, 275 \$ / client commercial qui utilisent des sacs et 238 \$ la tonne pour les clients commerciaux qui utilisent des contenants ; et

QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU QU'un règlement soit préparé pour adopter les budgets d'opération et d'immobilisation tel qu'identifié au 'document 2' et au 'document 4' du rapport No. FIN 2017-007.

DÉFAITE

RÉSOLUTION 2017-64

Proposée par Michel Levert

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approve un taux résidentiel de 187,50 \$ par client résidentiel, un minimum de 571 \$ par client commercial qui utilise des sacs et 35,50 \$ la tonne (minimum de 571\$)pour les clients commercial qui utilise des contenants.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-65

Proposée par Michel Levert

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve que Tomlinson Environmental Services soit compensé 50 315 \$ plus taxes pour la collecte des feuilles et des débris de jardins pour l'année 2016; et

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le conseil approuve que la station de transfert demeure ouverte une journée et demi par semaine durant la saison 2017.

ADOPTÉE

11.3 Don d'un véhicule d'urgence des CUPR

RÉSOLUTION 2017-66

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Michel Levert

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil autorise l'administration à procéder à la préparation de toute la documentation nécessaire afin d'accepter le don d'un Ford Expedition 2009 des Comtés unis de Prescott et Russell pour utiliser en tant que véhicule d'urgence par le Département d'incendies.

ADOPTÉE

12. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2017-67

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements municipaux suivants soient adoptés :

- 12.1 2017-33, pour autoriser la signature d'une entente avec le Comité de Loisirs de Bourget
- 12.2 2017-34, pour nommer le Directeur du Service de la protection à titre d'agent à l'application de la loi municipale
- 12.3 2017-35, pour adopter les termes de références pour les Comités de santé et sécurité
- 12.4 2017-36, pour nommer un Trésorier

ADOPTÉE

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2017-68

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2017-36, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 20 mars, 2017, soit adopté.


ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 20h07.

Le maire Desjardins rouvre l'assemblée à 20h19 afin d'allouer la reconsidération de la résolution no. 2017-64.

Suite à la reconsidération de la résolution no. 2017-64, le maire Desjardins lève l'assemblée à 20h21.



Guy Desjardins, Maire

Monique Ouellet, Greffière